

# GRAND PARIS GRAND EST

## RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'ACTION DU TERRITOIRE

2019





# Introduction

## 1) Le Développement durable : définition

Le Développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » - Rapport Brundtland 1987.

Le développement durable poursuit cinq finalités (article L. 110-1 du code de l'environnement) :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations ;
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

## 2) Rapport développement durable : le cadre réglementaire

En application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont tenus d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit tenir compte des cinq finalités du développement durable et « intéresser le fonctionnement de la collectivité, les politiques que [la collectivité ou l'EPCI] mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation » (Art. L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales). Ce rapport doit être présenté par l'exécutif **préalablement aux débats sur le projet de budget**.

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales précise que le rapport comporte :

- **le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à la collectivité**
- le bilan des **politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre** sur son territoire.

## 3) Grand Paris Grand Est : Territoire d'Avenir, Territoire durable

Créé le 1er janvier 2016, l'EPT Grand Paris Grand Est entre dans sa cinquième année d'existence. Situé en Seine-Saint-Denis, Il est composé des 14 communes suivantes : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble. Le territoire de Grand Paris Grand Est rassemble 398 000 habitants.



Les compétences de Grand Paris Grand Est sont les suivantes :

- la prévention et la gestion des déchets ménagers ;
- l'eau et l'assainissement ;
- l'habitat ;
- la politique de la ville ;
- le renouvellement urbain ;
- les transports et les déplacements
- l'aménagement de l'espace ;
- le développement économique ;
- l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ;
- l'élaboration du plan climat air-énergie territorial ;
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion ;
- la mise en œuvre des actions relevant de la politique de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil ;
- l'aménagement et la gestion de la maison des services publics à Montfermeil;
- la création, l'aménagement et la gestion des maisons de Justice et du Droit;

## 4) Le Plan Climat Air Energie territorial : en 2019, Grand Paris Grand Est engage sa transition écologique et énergétique

En mars 2019, Grand Paris Grand Est a lancé l'élaboration de son **Plan Climat Air Energie territorial**. Le PCAEt est un document cadre stratégique et opérationnel qui vise à **réduire l'empreinte carbone du Territoire, des Villes et de l'ensemble des acteurs locaux, diminuer les consommations énergétiques**, promouvoir les **énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air** et augmenter la résilience du territoire aux effets du changement climatique. L'EPT souhaite se donner l'ambition de placer l'humain au cœur de la démarche d'élaboration de sa stratégie de transition écologique et énergétique en inscrivant son Plan Climat au cœur des questions d'interactions entre santé et environnement. Cette démarche innovante aura pour ambition d'étudier les liens entre les données existantes sur l'évolution de l'environnement et de la santé publique.

Le Plan Climat Air Energie territorial se composera de plusieurs éléments :

- Un **diagnostic** de la consommation énergétique finale, des potentiels de développement des énergies renouvelables, de la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre, de la capacité du territoire à séquestrer le carbone et de sa vulnérabilité aux effets du changement climatique
- Une **stratégie** fixant les objectifs
- Un **plan d'action** définissant les actions concrètes, efficientes, ambitieuses à conduire pour atteindre ces objectifs
- Un **dispositif d'évaluation**.

Le Plan Climat Air Energie territorial fera également l'objet, sur la durée de son élaboration, d'une **évaluation environnementale stratégique** basée sur un état initial de l'environnement.

Grand Paris Grand Est considère son futur Plan Climat Air Energie territorial comme le socle de sa **stratégie globale et transversale de transition écologique et énergétique**. Elaborée de manière collective et concertée, il constituera la feuille de route partagée et définira les actions que devront mener, de manière convergente et cohérente, **l'EPT, l'ensemble des Villes du Territoire, mais aussi l'ensemble des acteurs locaux**, pour lutter contre le changement climatique, diminuer les pollutions,



préserver la nature et la biodiversité et améliorer la santé des habitants. Le PLUi, également en cours d'élaboration, devra être compatible avec le PCAET. Fier de son ambition, Grand Paris Grand Est a mis en avant sa démarche d'élaboration d'un PCAET favorable à la santé lors de l'inauguration du SIMI en décembre 2019.

Au cours du premier semestre 2019, Grand Paris Grand Est a défini les enjeux et les ambitions de son PCAET. L'équipe en charge de sa construction s'est entourée d'un groupement de bureaux d'études (Vizéa et Climat Mundi), pour l'accompagner dans l'ensemble de la démarche d'élaboration, et de Safege, qui est chargé de l'évaluation environnementale stratégique. Le second semestre a été consacré à **l'élaboration du diagnostic** ainsi que de l'état initial de l'environnement, tous deux en cours de finalisation.

**L'implication de l'ensemble des parties prenantes** du Plan Climat dès le début de son élaboration est un préalable indispensable à la réussite de son plan d'actions. En effet, l'amélioration de la qualité de l'air, de la santé, la promotion des énergies renouvelables, la diminution de l'empreinte carbone du territoire, ne dépend pas que des autorités locales, mais de tous les acteurs agissant directement ou indirectement sur le territoire : habitants, usagers, associations, entreprises, acteurs de l'aménagement, de la construction, de la santé, autorités organisatrices des transports publics, syndicats mixtes en charge de l'assainissement et de la gestion des déchets, observatoires, etc.

En 2019, l'EPT a progressivement impliqué l'ensemble de ces acteurs dans **des espaces de concertation et de production collective dédiés** :

- **La Commission Santé Environnement**, qui a réuni, à trois reprises, les Conseillers territoriaux et les adjoints aux Maires des Villes en charge des thématiques en lien avec la santé et l'environnement ;
- Des entretiens avec les services de chacune des Villes afin de mieux connaître les dynamiques et enjeux locaux ;
- Des entretiens avec chacune des directions opérationnelles et ressources de l'EPT pour impliquer les experts de l'ensemble des compétences ;
- Création du **Club Climat Air Energie** : composé d'un référent par ville, ce groupe de travail a vocation, d'une part, à contribuer à l'élaboration du PCAET, et d'autre part, à faire émerger des actions collectives à mener à l'échelle territoriale par les Villes et l'EPT, sur l'ensemble des thématiques du PCAET (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique, achat responsable, développement d'un urbanisme à impact neutre sur son environnement et anticipant les effets du changement climatique, développement des mobilités douces et non polluantes, alimentation durable, etc.) Ce club s'est réuni deux fois en 2019.
- **Le forum participatif du PCAET** : animé selon la méthode du forum ouvert, ce temps fort de concertation qui a eu lieu le 8 novembre 2019 a permis d'impliquer une centaine d'acteurs multisectoriels dans l'identification des enjeux prioritaires du PCAET de Grand Paris Grand Est et dans l'émergence de pistes d'actions.
- Rencontres de plusieurs experts des incidences de la pollution et du réchauffement climatique sur la santé, de la qualité de l'air, d'acteurs proposant des solutions innovantes de captation du carbone en milieu urbain, etc. ;
- Développement des partenariats avec les acteurs institutionnels incontournables : Métropole du Grand Paris, Département de Seine-Saint-Denis, Santé Publique France, etc. Grand Paris Grand Est a notamment signé une convention de partenariat avec l'ADEME et l'ARS

contractualisant l'engagement de Grand Paris Grand Est à placer l'enjeu de santé au cœur de son PCAEt, initiative soutenue financièrement et accompagnée par l'ARS.

La démarche d'élaboration du PCAEt se poursuivra en 2020 par la construction de la stratégie et du plan d'actions.



# PARTIE 1

---

## **Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Grand Paris Grand Est**

# 1. Gestion du patrimoine

## 1) Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est constitué de plusieurs sites :

- Le **siege administratif de Grand Paris Grand Est** est situé à Noisy-le-Grand depuis le 1er janvier 2018. Sur une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>, il accueille la Direction générale, l'ensemble des services ressources et opérationnels ainsi que les unités Sud des Directions assainissement et eau et prévention et gestion des déchets. L'immeuble Jupiter, situé au 11 Boulevard du Mont d'Est, est un bâtiment datant de 2007 et répondant aux exigences récentes en matière de performance énergétique. Ce choix de siège a permis de rapprocher les agents des réseaux de transports en commun franciliens et d'encourager leur utilisation, à la place des véhicules individuels polluants.

**Des équipements de proximité maillent le territoire pour agir au plus près des usagers et des habitants :**

- Une **antenne Nord**, située à Clichy-sous-Bois regroupe la Direction de l'emploi, de la formation, de l'insertion et des équipements territorialisés, les unités Nord des directions assainissement et eau et prévention & gestion des déchets, ainsi que la Maison de Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois. Il accueille également, régulièrement, des permanences de la Direction des ressources humaines. Ce bâtiment, construit en 2014, est énergétiquement performant, notamment grâce à son système de chaleur et de ventilation double-flux qui permet de renouveler l'air intérieur avec des débits fixés à l'avance. Grâce à un échangeur thermique, les déperditions de chaleur sont diminuées.

- La **nouvelle Maison du Droit** de Grand Paris Grand Est a ouvert ses portes à Noisy-le-Grand, en avril 2019. Les anciens locaux municipaux qu'elle occupe ont fait l'objet d'une opération de rénovation qualitative conduite par la Ville de Noisy-le-Grand.

- **Le Plateau (ouverture prévue début 2020) :**

Grand Paris Grand Est ouvrira, début 2020, le Plateau, **un espace de coworking et d'incubation**. D'une surface de 740 m<sup>2</sup>, ce lieu dédié à la promotion de l'entrepreneuriat sera hébergé dans un bâtiment passif à haute qualité environnementale situé à Montfermeil. **Bâtiment à énergie positive labellisé** et soutenu financièrement par l'ADEME, ce petit immeuble mixte est une construction innovante aux besoins réduits en énergie: bétons optimisés permettant de conserver une forte inertie, recours à des matériaux bio-sourcés, végétalisation, ventilation à prise d'air centralisée permettant de bénéficier des puits géothermiques hydrauliques, filtration de l'air extérieur de très haute qualité préservant l'air intérieur des épisodes récurrents de pollution, eau chaude centralisée à boucle économique pour production par pompe à chaleur sur sonde géothermique, réutilisation des eaux de pluie.

- **La pépinière d'entreprises « Espace 22 » (Rosny-sous-Bois) :** l'Espace 22 propose un cadre de travail valorisant, des services sur mesure, un appui au développement personnalisé pour les jeunes entrepreneurs.

- **La Maison des services publics (Montfermeil)**, installée au rez-de chaussée d'un bâtiment construit en 2010 ;

- **La Maison de l'Habitat (Montfermeil)**, installée au rez-de-chaussée d'un bâtiment datant de 2010, qui accueille également le Point d'Accueil à la Création d'entreprise ;

- **Six déchèteries**, comprenant notamment des bâtiments modulaires pour les agents et l'accueil des usagers.

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est majoritairement constitué de bâtiments récents qui respectent **les normes actuelles en matière de performance énergétique**. En particulier, le choix du nouveau siège de l'Etablissement public territorial a permis de regrouper les directions et les agents au sein d'un bâtiment à proximité d'une ligne de RER, ce qui favorise l'usage des transports collectifs par une majorité d'agents.

#### **Amélioration de la performance énergétique des déchèteries.**

Dans le cadre d'un programme global d'amélioration des déchèteries, il a été décidé de remplacer la majorité des bâtiments modulaires, vétustes, par des modules neufs, offrant une meilleure isolation thermique limitant ainsi les déperditions. Ces nouveaux bâtiments seront installés au tout début de l'année 2020.

## **2) Vers une flotte automobile 100% verte**

La flotte automobile de l'EPT est constituée de :

- 8 véhicules légers électriques.
- 5 petits utilitaires électriques.
- 10 véhiculaires légers thermiques.
- 7 petits utilitaires thermiques.
- 5 véhicules utilitaires (< 3,5t).
- 4 camions ampliroll aux normes Euro 6.

Pour le développement et le renouvellement de son parc automobile, Grand Paris Grand Est acquiert **systématiquement des véhicules électriques**, dès lors qu'il en existe pour les catégories de véhicules souhaitées. Ainsi, 2 Renault Kangoo électriques ont été acquises au cours de l'année 2019 et 3 Renault Zoé électriques ont été commandées en vue d'une livraison en début d'année 2020. Au 31 décembre 2019, l'électrique représentait 43% du parc automobile de l'EPT, hors poids-lourds et véhicules utilitaires pondéreux. Deux nouvelles bornes de recharge ont été installées dans le parking de l'immeuble Jupiter pour répondre aux besoins liés à l'évolution du parc.

L'impact de cette transformation sur la consommation annuelle de carburant fossile reste encore difficile à apprécier. En effet, l'année 2019 a été également marquée par l'intégration dans le parc de 4 poids-lourds Ampliroll, dans le cadre d'un changement des modalités de collecte de certaines catégories de déchets.

## 2. Politiques et actions conduites en matière de ressources humaines

**Une politique de recrutement créatrice d'emplois durables, inclusive et en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.**

Grand Paris Grand Est conduit une **politique de recrutement très active** dans un contexte de développement de la structure. Au cours de l'année 2019, Grand Paris Grand Est est passé de 190 à 215 agents.

Grand Paris Grand Est inscrit au cœur de sa politique de recrutement les principes **d'égalité d'accès aux emplois**. En 2018, 55 % des effectifs étaient de sexe masculin. En 2019, l'écart continue de se réduire puisque les hommes représentent 53.6% des effectifs sur postes permanents. Les femmes sont plus nombreuses en catégorie A (63%) et B (62.9%). Elles sont moins nombreuses dans la filière technique (20% contre 76% dans la filière administrative). A noter que sur 11 directeurs, la parité est respectée autant que possible (6 femmes/5 hommes) et que parmi les responsables de pôle la parité est parfaite (11 hommes et 11 femmes).

Grand Paris Grand Est met en place une **politique de recrutement inclusive**. L'EPT compte deux emplois aidés au sein de ses effectifs, dont un recruté en 2019. En outre, la politique RH prévoit un accompagnement des agents dans le cadre d'une reconversion professionnelle suite à une problématique de santé. Un lien avec le Pôle emploi de Noisy-le-Grand a été établi et la Direction de l'Emploi, de la Formation, de l'Insertion et des équipements territorialisés transmet régulièrement des CV d'administrés qu'elle accompagne. Depuis le mois de novembre 2019, une convention a été signée avec le Centre interdépartemental de gestion (CIG) afin de mettre à disposition des agents une assistante sociale sur le rythme d'une demi-journée par mois.

### **Accompagnement vers la formation et l'évolution de la carrière tout au long de la vie**

Les politiques de ressources humaines de Grand Paris Grand Est sont construites sur une dynamique **d'accompagnement au développement des compétences et de formation initiale**. En 2019, le Conseil de territoire a ouvert la possibilité de recruter **8 apprentis** au sein de l'EPT. Les effectifs actuels de l'EPT comptent 8 apprentis dont 5 en master, 1 en licence professionnelle et 2 préparant un bac professionnel. Grand Paris Grand Est développe une politique d'accueil et d'accompagnement des apprentis vers une insertion professionnelle dans les meilleures conditions. A cette fin, les maîtres d'apprentissage ont pu bénéficier en 2019 d'une formation adaptée également ouverte aux agents des villes. En 2019, un guide de l'apprentissage a été réalisé par la Direction des ressources humaines. Il sera diffusé prochainement à l'ensemble des agents de l'EPT. Huit stagiaires de longue durée ont été accueillis par Grand Paris Grand Est en 2019, et ont bénéficié d'une gratification. Une personne ayant achevé son alternance au sein de Grand Paris Grand Est en 2019 a trouvé un emploi immédiatement à l'issue de son apprentissage (1 CDD d'1 an) sur un poste de cadre A.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est accompagne ses agents dans **l'évolution de leur carrière et dans leur formation tout au long de la vie professionnelle**. En 2019, **772 jours de formation** ont été suivis. Cela a permis de former **164 agents, dont 87 hommes et 77 femmes**. Le plan de formation repose sur une gestion prévisionnelle des compétences et contribue à disposer en permanence des compétences nécessaires à la réalisation des missions et des projets de l'EPT. Cet outil permet de rendre plus efficaces les actions de formation en les programmant et en les priorisant. Enfin, 37 agents ont bénéficié d'une mobilité interne au cours de l'année.



## Promotion d'un fonctionnement plus sobre et moins émetteur de gaz à effets de serre

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, Grand Paris Grand Est encourage les **mobilités bas carbone et peu polluantes** auprès de ses agents. En 2019, 90 agents ont bénéficié d'une participation financière à leur frais de transport en commun (remboursement du pass Navigo à hauteur de 50%). De plus, le parking du siège ne dispose que de 76 places de stationnement, ouvertes uniquement aux personnes dont le temps du trajet domicile-travail en transport en commun est supérieur à 45 minutes.

## Satisfaction des besoins essentiels et épanouissement personnel pour tous les agents

Les politiques de ressources humaines de Grand Paris Grand Est favorisent également **l'équité entre tous les agents, la satisfaction de leurs besoins essentiels et le bien-être**. Ces derniers sont rémunérés conformément à la réglementation et des grilles de la fonction publique. 66 agents ont bénéficié, en 2019, d'un avancement de grade.

Grand Paris Grand Est permet un **accès à la santé pour l'ensemble de ses agents**. A cette fin, l'EPT a signé une convention avec le Centre de gestion pour bénéficier du service de médecine professionnelle et environ 90 agents ont été convoqués à une visite médicale. La politique de santé au travail a été renforcée en 2019 avec la mise en place d'une convention avec le service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels. Par ailleurs quatre visites sur site ont été réalisées par le médecin de prévention. Grand Paris Grand Est a en outre signé une convention avec le service handicap du centre de gestion pour bénéficier de leurs accompagnements notamment en matière d'études ergonomiques. Des formations en matière d'hygiène et sécurité permettront de sécuriser les conditions de travail des agents.

L'année 2019 a notamment été consacrée à la mise en place d'une **politique en matière d'hygiène, de santé, et de sécurité au travail**. Les politiques des ressources humaines de Grand Paris Grand Est s'appuient sur les instances consultatives locales que sont le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. En 2019, plusieurs personnes en situation de handicap ont été accompagnées vers un reclassement. Une réflexion spécifique pourra être menée en 2020 afin d'améliorer cette politique de maintien dans l'emploi et de reclassement des agents en situation de handicap. Une démarche de prévention des risques psycho-sociaux est également prévue.

Une **politique de restauration** a été mise en place en conventionnant avec deux restaurants d'entreprise ou administratif pour que les agents de Grand Paris Grand Est puissent déjeuner de façon équilibrée à proximité de leur lieu de travail. En complément, les tickets restaurants ont été mis en place pour permettre aux agents ne bénéficiant pas de ces modalités de se restaurer. 29 agents en ont bénéficié en 2019.

Grand Paris Grand Est est adhérent au CNAS, Comité d'entreprise au niveau national qui œuvre pour les bien-être des agents et propose une tarification intéressante pour un accès à la culture, aux activités de loisirs, aux activités sportives, aux voyages, aux activités familiales, etc. L'EPT **favorise l'accès à des pratiques sportives et de loisirs** auprès de ses agents par le télétravail qui permet une meilleure articulation entre la vie privée, les loisirs et le travail. En 2019, l'EPT a également conventionné avec la piscine municipale de Noisy-le-Grand pour proposer une tarification moins onéreuse et incitative à ses agents. Grand Paris Grand Est a également soutenu financièrement l'organisation de la Grande Course 2019 et a permis à 24 agents de l'EPT et des Villes de participer gratuitement à la Course. Enfin, l'EPT encourage les initiatives informelles, collectives ou individuelles, de pratiques d'activités culturelles ou sportives sur la pause méridienne.

## Promotion d'une culture managériale commune et participation de tous aux décisions et à la vie de la structure



Grand Paris Grand Est promeut l'appropriation d'une **culture managériale commune** et d'une **cohésion entre les agents de cette nouvelle administration**. Cela passe par l'organisation de moments collectifs pour s'approprier l'institution dont ils sont les parties prenantes :

- L'organisation de rencontres annuelles entre tous les agents ;
- L'ensemble des managers de la collectivité a reçu une formation de 3 jours sur la mobilisation et l'accompagnement d'une équipe.

Au cours de l'année 2019, Grand Paris Grand Est a développé ses **outils et actions de communication interne**. Un journal interne bimestriel est publié à destination de tous les agents. Un site intranet est en cours de création et sera mis en ligne au premier trimestre 2020 pour permettre une meilleure communication et une collaboration en transversalité entre les différents services de l'EPT. Un cycle de temps d'échanges autour de projets conduits par l'EPT a également été lancé. Ces « cafés studieux » ont permis aux agents de présenter des projets sur lesquels ils travaillaient, en partageant un café et des viennoiseries. Ces outils favorisent l'émergence d'une culture commune, d'une meilleure cohésion entre les agents, d'une intelligence collective et facilitent la conduite de projets transversaux impliquant plusieurs services.

Enfin, Grand Paris Grand Est promeut la **participation de tous les agents aux décisions collectives**. Le dialogue social fut riche en 2019 : 5 comités techniques et 2 CHSCT ont été réunis. Dans cette même optique de garantir l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les agents quelle que soit leur situation géographique, la Direction des ressources humaines tient environ deux permanences par trimestre sur l'antenne Nord de l'EPT, située à Clichy-sous-Bois.



### 3. Commande publique et politique d'achat

Grand Paris Grand Est actionne le levier de la commande publique pour **favoriser le développement durable et l'accès à l'emploi pour tous**. L'EPT a mis en place les principes d'une politique d'achat équitable et écoresponsable dans le cadre de son nouveau guide interne en matière de commande publique. Ainsi, en fonction des procédures de passation et de la nature du marché, l'EPT encourage **l'intégration de caractéristiques d'ordre environnemental et social**, que ce soit dans les spécifications techniques, les critères d'attribution ou les conditions d'exécution du marché public.

En 2019, **50 marchés ou lots ont donné lieu à un critère développement durable**. C'est le cas pour 100% des marchés de travaux et 67 % des marchés de fournitures passés. La part des marchés de services comprenant ces critères s'élève à 25%, ce qui représente une part significative compte tenu du fait que les marchés d'études sont souvent peu propices à ces critères. A titre d'exemple, pour ses achats de mobilier, l'EPT a choisi un fournisseur qui privilégie l'utilisation de matière issue du recyclage, de matière première locale et recyclable et favorise l'emploi de proximité. De l'écoconception au recyclage, ce fournisseur s'inscrit dans le modèle de l'économie circulaire et sociale en limitant son impact environnemental, en intégrant des filières de réemploi et de réparation et en valorisant les biens lorsqu'ils sont en fin de vie. Dans son marché de fourniture et de maintenance de bornes de collecte en apport volontaire, l'EPT a intégré des critères environnementaux en imposant un pourcentage minimum de matière recyclée dans la composition du contenu (40%) et des caractéristiques environnementales du véhicules d'intervention. Par ailleurs, le marché de traitement et de valorisation des déchets collectés sur le territoire intègre des critères de performance en termes de protection de l'environnement.

Afin de promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le Territoire veille, chaque fois que cela s'avère pertinent, à inclure dans les différents marchés une clause contractuelle qui oblige les titulaires à réaliser une **action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi** de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Par ailleurs, certains marchés ou certains lots d'un même marché peuvent être réservés à des entreprises qui emploient des travailleurs handicapés ou des travailleurs en insertion.

Par ailleurs, un certain nombre de marchés attribués en 2019 prévoient **un nombre d'heures d'insertion significatif** : le marché de travaux d'aménagement du Parc du Plateau d'Avron (2 310 heures), la création de la déchèterie/recyclerie et de la zone de dépôts communaux de Neuilly-sur-Marne (4 851 heures), le réaménagement de la déchèterie rue de Vaujours à Livry-Gargan (400 heures), la relance d'un lot portant sur le nettoyage des locaux du site Ecopole qui est réservé à des structures d'insertion par l'activité économique.

Ainsi, grâce aux **clauses sociales** inscrites dans les procédures de marchés publics lancés par Grand Paris Grand Est, 8 153 heures d'insertion ont été réalisées entre janvier et octobre 2019, dans le cadre des prestations suivantes :

- Collecte et traitement des ordures ménagères à Livry-Gargan : 3 928 heures
- Création d'une déchèterie-recyclerie / dépôt de déchets communaux à Neuilly-sur-Marne : 512,5 heures
- Travaux d'entretien et de répartition des ouvrages d'assainissement : 1 794,80 heures
- Entretien des réseaux et ouvrages d'assainissement : 1 353,5 heures
- Travaux d'aménagement du Parc du Plateau d'Avron : 475 heures
- Réaménagement de la déchèterie de Livry-Gargan : 88 heures.

Grand Paris Grand Est s'inscrit également dans une **démarche d'économie circulaire** et de transparence grâce à la mise en place de l'outil AGORASTORE. Dix bennes à ordures ménagères de l'ancienne régie de Livry-Gargan ont été vendues via cet outil. Ainsi, l'EPT donne une seconde vie à ses matériels non utilisés et non utilisables.

Enfin, l'EPT s'inscrit dans une démarche **d'achat mutualisé** afin de réaliser des économies d'échelles. Cela s'est concrétisé en 2019 par la signature d'une convention avec l'UGAP portant sur un dispositif territorialisé pour les achats de véhicules et d'informatique, qui pourrait s'étendre à d'autres EPT de Seine-Saint-Denis.



# 4. Des systèmes d'information et une communication pour un service public écoresponsable et accessible à tous

Afin de **maîtriser ses consommations énergétiques**, Grand Paris Grand Est a fait l'acquisition, en 2018, d'une solution logicielle permettant **d'optimiser la consommation des fluides** dans les différents bâtiments gérés par la collectivité. En 2019, il a été décidé d'en étendre le périmètre pour que les services en charge du patrimoine puissent poursuivre leurs actions. Par ailleurs, l'EPT veille à ce que son infrastructure numérique soit hébergée dans des centres de données respectueux des normes internationales en matière d'environnement et de gestion de l'énergie. Le choix opéré par la Direction des systèmes d'information est de privilégier cette option mutualisée plutôt que la création de data centers propres à la collectivité et difficiles à optimiser.

Pour limiter les déplacements de ses agents et réduire son empreinte carbone, Grand Paris Grand Est a **poursuivi et étendu le recours au télétravail**, suite à une phase d'expérimentation lancée en 2018. La mise en place de solutions techniques et organisationnelles adaptées a permis de diminuer le temps et le nombre de trajets entre domicile et lieu de travail. Un nouvel appel à candidatures a été lancé début 2019 pour ouvrir le dispositif à davantage de bénéficiaires. Le 29 novembre 2019, un bilan de cette nouvelle modalité de travail a été présenté en Comité technique : **35 agents sont actuellement inscrits au télétravail et quelques centaines de journées télé-travaillées ont été réalisées**.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est s'inscrit dans une démarche **d'économie circulaire et veille au réemploi de son matériel informatique obsolète**. En 2019, une convention de partenariat a été signée avec l'association ADFSAP pour la récupération et la revalorisation de l'ensemble du matériel informatique usagé de la collectivité. Ce matériel a été récupéré à l'été 2019 et sera utilisé prochainement par l'association pour faciliter l'insertion par le numérique. Une convention a également été signée avec l'entreprise CONIBI pour le recyclage de ses cartouches d'encre et des toners vides de l'EPT.

L'EPT a poursuivi ses actions en faveur de la **dématerrialisation**. Après l'envoi des convocations et des dossiers des instances délibératives ainsi que des marchés publics, Grand Paris Grand Est a dématérialisé en 2019, ses **circuits de création, validation et signature des bons de commande**. A cette fin, un parapheur et des signatures électroniques ont été acquises. Prochainement, le budget de la collectivité sera lui aussi transmis par voie électronique à travers la plateforme de la Direction générale des Finances Publiques. Le nouveau logiciel de gestion des finances et des ressources humaines a été mis en œuvre avec succès sur 4 autres collectivités territoriales dans le cadre d'un groupement de commande, ce qui permet d'aller plus loin dans l'harmonisation et la dématérialisation des procédures.

Grand Paris Grand Est a à cœur de développer des procédures facilitant les **interactions à distance entre l'administration territoriale et ses usagers**. En 2019, l'EPT a poursuivi ses actions visant à améliorer la prise en charge des demandes des usagers. L'organisation mise en place et les outils déployés ont permis, en 2019, de répondre à plus de 53 000 sollicitations téléphoniques avec un **taux de qualité de service de plus de 95%**. Par ailleurs, des outils numériques ont été mis en place afin de fournir un service public de qualité aux habitants tout en réduisant le nombre de documents imprimés et distribués :



- Le nouveau site Internet de Grand Paris Grand Est a été mis en ligne au printemps 2019, avec l'ajout de certaines fonctionnalités : **Territoire Réemploi**, une plateforme de dons et d'échanges d'objets entre les habitants du territoire et **Déchets mode d'emploi**, une carte dynamique permettant aux usagers de connaître en quelques clics les jours de collectes et de géolocaliser les points d'apports volontaires les plus proches de leurs domiciles.
- Une page LinkedIn a été créée.

Cette interaction entre le territoire et ses usagers sera améliorée dans les prochains mois par plusieurs projets en commun avec les Villes du territoire : la co-construction d'un plan en 3D intégrant les projets d'aménagement, le déploiement du Très Haut Débit et la mise en cohérence des projets de Gestion de la Relations Usagers.

Enfin, la **qualité de vie au travail** a été améliorée par la fourniture d'ordinateurs portables permettant de favoriser la mobilité des agents, l'installation de doubles-écrans pour les agents les plus impactés par la dématérialisation des procédures, la modernisation des salles de réunion et la recherche de réponses techniques adaptées aux préconisations médicales.



## PARTIE 2

---

### Les politiques publiques de Grand Paris Grand Est



# 1. Politiques et actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

## 1) Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial

Les deux objectifs phares du PCAEt, dont l'élaboration a été engagée en 2019, sont **l'amélioration de la qualité de l'air** et la **lutte contre le changement climatique** par la réduction de des émissions de gaz à effets de serre, la préservation de la capacité de stockage du carbone par le territoire, et l'adaptation du territoire afin d'améliorer sa résilience.

Le **diagnostic du PCAEt**, élaboré en 2019, a permis d'améliorer la connaissance du territoire en termes de **qualité de l'air et d'émissions de carbone** ainsi que leurs **incidences sur la santé des habitants**. Les principaux potentiels de développement d'énergies renouvelables sur le territoire sont la géothermie et le solaire thermique et photovoltaïque. Il a été mis en avant que le territoire et ses habitants sont particulièrement vulnérables aux risques de canicule, intensifiés par l'effet de chaleur urbain, et d'inondations, phénomènes dont la fréquence et l'importance augmenteront avec le réchauffement climatique.

Le diagnostic a également permis d'identifier **les deux postes les plus importants de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollutions atmosphériques** : il s'agit des **transports routiers** et de **l'habitat résidentiel**. L'amélioration de la performance énergétique du bâti, notamment résidentiel, le développement des transports en commun et des mobilités douces et la promotion d'un urbanisme à neutralité carbone et respectueux de l'environnement constituent donc des leviers incontournables à actionner. Par ailleurs, l'empreinte carbone des habitants de Grand Paris Grand Est est majoritairement issue de leurs **déplacements** et de leur **alimentation** (production, transport, traitement des déchets). Ces différents secteurs devront donc faire l'objet d'une attention particulière.

## 2) Développement des transports communs et de l'écomobilité

La compétence de Grand Paris Grand Est en matière de mobilité, telle que définie par le Conseil de territoire le 17 octobre 2017, comprend les actions suivantes :

- études de mobilité et de transports portant sur plusieurs communes ;
- élaboration d'un plan local de déplacements ;
- promotion et suivi des grands projets de transports ;
- location de véhicules électriques en libre-service, location de vélos en libre-service.

Le rôle de Grand Paris Grand Est en 2019 a été de promouvoir et de coordonner les actions indispensables à la mise en place, dans certaines parties enclavées du territoire, de projets de transports en commun. L'objectif est de favoriser la mobilité des habitants et l'utilisation des transports en commun, sur un territoire où l'utilisation de véhicules polluants est majoritaire.



Le Territoire souffre d'une **insuffisance de transports en commun** qui pénalise un développement urbain respectueux du développement durable. Le tronçon du Grand Paris Express entre Rosny-sous-Bois et Noisy/Champs, qui en 2013 a été intégré au prolongement de la ligne 11 de métro est aujourd'hui remis en cause. Les élus de Grand Paris Grand Est et de nombreux autres partenaires ont manifesté le 17 mai 2018 afin que le projet soit réalisé et que les financements nécessaires à sa réalisation soient mobilisés. Plusieurs Vice-Présidents de Grand Paris Grand Est et Maires de communes membres concernées par cette ligne ont été reçus en fin d'année 2018, par le cabinet du Premier ministre. Le Conseil de Territoire a voté en novembre 2018 le principe de création de trois associations. Ces dernières sont en cours de constitution après délibération de tous les conseils municipaux concernés. Elles ont pour objectif la promotion de la réalisation des projets de transport :

- Le prolongement de la ligne 11 à Noisy/Champs
- La ligne 16 et l'accélération de son calendrier
- Le TZEN3 et son prolongement à Vaujours

L'un des projets majeurs de transport en commun pour la partie la plus enclavée du territoire est le débranchement du T4 de la gare de Gargan vers les villes de Clichy et de Montfermeil. **Le projet de prolongement du tram T4 (création de 8 nouvelles stations) fut inauguré le 14 décembre 2019.** Secondé par un assistant à Maître d'ouvrage, Grand Paris Grand Est a poursuivi son travail d'interface entre Ile de France Mobilités, Systra et les deux Villes afin de faciliter la circulation automobile pendant la phase chantier, veiller à la sécurité des piétons et des usagers, respecter le calendrier de réalisation pour améliorer la qualité de vie des habitants au plus tôt. En 2019, l'EPT et les villes concernées ont veillé à ce que les matériaux employés pour l'aménagement d'espace public soient peu coûteux en entretien et répondent aux enjeux de développement durable. De plus, les travaux d'assainissement préalables à la réalisation de cette branche du T4 ont pu se terminer dans de bonnes conditions. Ces travaux ont consisté à créer de **nouveaux bassins de rétention des eaux et à réhabiliter des réseaux en mauvais état, source de pollution des sols.** En 2019, Grand Paris Grand Est a participé à un travail approfondi de coordination avec Ile-de-France Mobilité et les Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil sur la **réorganisation du réseau de bus aux abords du T4.** En facilitant l'accès au réseau de bus composé de 56 lignes (dont 7 lignes de Noctilien), les déplacements des habitants du plateau seront sensiblement améliorés.

Un important travail de réflexion a également été conduit sur **l'organisation des espaces autour du pôle de la future gare du Grand Paris Express de Clichy-sous-Bois / Montfermeil afin de faciliter l'intermodalité.** Il s'agit d'éviter au maximum le rabattement en voiture en incitant, grâce à des correspondances aisées, l'utilisation des transports en commun ou des circulations douces. Grand Paris Grand Est a participé à la définition d'un projet de Boucle Olympique Cyclable traversant notre territoire est d'ailleurs inscrit dans la convention de coopération Paris/Seine-Saint-Denis pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 adoptée en Conseil de Territoire le 25 juin 2019.

**Enfin, une étude sur les besoins en matière de déplacements sur le territoire Grand Paris Grand Est à l'horizon 2030 a été réalisée en 2019. Cette étude a permis :**

- de mettre en lumière l'armature du réseau actuel de déplacement, quel que soient les modes, sur le territoire ;
- d'identifier les difficultés et les manques en termes de liaisons intérieures au territoire ou vers l'extérieur ;
- d'analyser à partir de tous les projets urbains répertoriés, les besoins en matière de déplacements, et l'adéquation entre ces besoins et les projets de transport prévus sur le territoire ;
- de proposer des actions d'accompagnement des projets urbains et de les planifier.

Il est prévu également de compléter cette étude par des réflexions sur des thématiques particulières qui pourraient émerger au cours de l'année (développement du vélo, nouveaux modèles d'autopartage, bornes électriques, zone ZFE, plan de mobilité d'entreprise ...)



### 3) Un urbanisme innovant et anticipant les effets du changement climatique

Au travers de sa compétence en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, Grand Paris Grand Est détient des leviers majeurs pour diminuer les consommations énergétiques et l'empreinte carbone du territoire et construire un cadre de vie mieux adapté aux effets déjà constatés et à venir du changement climatique.

D'une part, Grand Paris Grand Est est en charge d'élaborer le **Plan local d'urbanisme intercommunal**. Il a ainsi la possibilité d'intégrer dans la planification urbaine des **réglementations prescriptives en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air**, en agissant par exemple sur la morphologie urbaine, sur le développement des mobilités douces, en incitant le recours à des méthodes de construction ou de chauffage moins polluantes. L'urbanisme réglementaire peut également faire levier sur la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, en luttant contre l'imperméabilisation des sols, en préservant la trame verte et bleue ou encore en prescrivant un **zonage pluvial** et des dispositifs de **récupération des eaux de pluies à la source** dans les projets d'aménagement.

En 2019, Grand Paris Grand Est a également adressé deux contributions officielles à l'élaboration du SCOT métropolitain. L'EPT a placé la question écologique au cœur de ses propositions, avec une attention particulière à la **lutte contre l'imperméabilisation des sols**.

D'autre part, l'EPT intègre dans les **projets d'aménagement** qui lui sont transférés des **objectifs environnementaux ambitieux** afin de prévenir les effets du **réchauffement climatique**, de construire une **ville à incidence négative moindre sur son environnement** et d'obtenir différents labels. A titre d'exemples, la **ZAC Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne** et celle de l'**écoquartier des Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois** ont obtenu le niveau 2 du label écoquartier du Ministère de la transition écologique et solidaire. A Noisy-le-Grand, le projet **d'écoquartier de l'Île de la Marne** développe un programme de logement qui vise à allier qualité de vie et exemplarité environnementale. Le projet est conçu pour s'adapter et exploiter de manière vertueuse le milieu aquatique dans lequel il évolue au regard de sa proximité avec la Marne. De nombreuses **nouvelles végétalisées et des espaces de rétention** seront développées pour promouvoir une **palette végétale et une biodiversité propres aux milieux humides**. Cela permettra également d'avoir un **effet rafraîchissant sur la ville** et de favoriser l'**infiltration des eaux de pluies à la source**. La conception du quartier est exemplaire à plusieurs titres : utilisation massive du bois dans la construction (75% de constructions à ossature bois), recours à un réseau de chaleur géothermique ouvert sur le dogger, bâtiments à faible consommation, dispositif d'assainissement alternatif, valorisation des déchets verts, valorisation du patrimoine végétal existant et enrichissement de la biodiversité et enfin, maîtrise de l'insertion des constructions dans le paysage urbain et naturel. L'opération a été retenue par la Région Ile-de-France parmi les 100 quartiers innovants et écologiques et est éligible aux critères du label.

L'année 2019 fut celle du lancement de l'**étude de programmation du projet Rosny-Métropolitain phase 2**. Cette étude a pour ambition de préfigurer la réalisation d'un quartier avancé en matière d'innovation écologique. Au regard des grands projets de transport développés à la station Rosny Bois Perrier, le développement du secteur autour de la gare fait l'objet d'une attention particulière de la part des habitants et des pouvoirs publics. L'EPT et la Ville de Rosny-sous-Bois souhaitent développer un **projet exemplaire innovant et écologique**, intégrant les principes d'un **urbanisme « post-carbone »**, écologique et favorable à la santé. Plus précisément, les objectifs de cette étude de programmation sont les suivants :

- Créer un nouvel ensemble urbain à proximité du futur pôle Gare Rosny Bois Perrier en tenant compte des projets environnants
- Créer un quartier « avancé en matière d'innovation écologique » et anticipant les effets du changement climatique sur le milieu urbain, tant sur les superstructures que les infrastructures
- Contribuer à la poursuite de l'objectif de 25% de logements sociaux sur la Ville



- Créer des liaisons paysagères et fonctionnelles entre ce quartier et les quartiers Bois-Perrier, centre-Ville.

L'EPT Grand Paris Grand Est a placé la question écologique en amont de la conception du projet et au cœur du cahier des charges du programme d'étude. Il souhaite notamment favoriser :

- le recours au bioclimatisme à l'échelle urbaine ;
- un bâti plus économique en énergie ;
- le recours massif aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés et bas carbone ;
- l'accès à la lumière naturelle ;
- la gestion de l'eau à la parcelle ;
- la gestion des déchets au plus proche de leur source ;
- la qualité de l'air ;
- la ventilation naturelle permettant à l'air de circuler et empêchant la stagnation des pollutions ;
- la limitation au maximum des incidences négatives sur l'environnement, la sauvegarde et l'enrichissement de la biodiversité ;
- l'intégration dans les projets de conditions propices au développement des mobilités propres (vélo, marche) ;
- des synergies avec les équipements environnants.

Les élus de Grand Paris Grand Est mettent un point d'honneur à intégrer des principes écologiques ambitieux dans leurs opérations d'aménagement et à les promouvoir à l'extérieur dans une optique de reproductibilité. L'EPT considère que cette exemplarité est un facteur important d'attractivité. En 2019, ces projets et leur exemplarité environnementale ont été mis en avant sur les stands de Grand Paris Grand Est et de la Métropole du Grand Paris lors du SIMI (le Salon de l'Immobilier d'Entreprise).

## 4) Une politique de gestion de l'eau pluviale adaptée au changement climatique

Compétent en matière de politiques d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, Grand Paris Grand Est incite les maîtres d'ouvrages à mettre en œuvre des **techniques de récupération des eaux de pluie à la parcelle** ou favorisant **l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, l'absorption et l'évapotranspiration grâce à la réintroduction d'espaces de pleine terre, et la végétalisation**, plutôt que le raccordement au réseau d'assainissement. L'une des orientations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), que l'EPT s'engage à respecter, est de gérer les 8 premiers millimètres des pluies à la source afin de recharger les nappes phréatiques, éviter les inondations et les pollutions de l'eau et contribuer au rafraîchissement urbain. Par ailleurs, en 2019, l'EPT a signé la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau et s'engage ainsi à mettre en œuvre les recommandations qui concernent son territoire. La Direction de l'assainissement et de l'eau conduit des **actions de sensibilisation des usagers**, mais aussi des **Villes** et des différentes directions opérationnelles de l'EPT encourageant la gestion des eaux pluviales à la source par la promotion des noues, ou de techniques de récupération des eaux à la parcelle, dans le cadre des opérations d'aménagement, par exemple.

En 2019, la Direction de l'assainissement et de l'eau **a préfiguré l'élaboration du Schéma directeur de l'assainissement**, dont le lancement est prévu en 2020. Ce document comprendra notamment la réalisation de zonages pluvial et d'assainissement.

Enfin, Grand Paris Grand Est, souhaite **faire de l'eau**, très présente sur son territoire, **une ressource plutôt qu'une contrainte**. L'EPT souhaite faire de ses cours d'eau des **lieux agréables de rafraîchissement urbain, de loisirs, et de pratiques sportives**. Grand Paris Grand Est est membre du **Comité de pilotage francilien pour la baignade en Marne et en Seine à horizon 2024**. Le



Territoire s'est ainsi engagé, lors du Conseil de Territoire du 25 janvier 2019, à signer, aux côtés d'autres partenaires franciliens, le protocole d'engagement sur le plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'eau de la Marne afin d'y permettre la baignade.

## 5) Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat privé et social

Avec le transfert de la compétence en matière d'habitat en 2019, plusieurs dispositifs d'accompagnement de copropriétés fragiles, cofinancés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), précédemment pilotés par les communes, sont passés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT : 2 Opérations Programmée d'Amélioration de l'Habitat en copropriété dégradée (OPAH-CD), 3 Programmes Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) et une étude pré-opérationnelle dans le diffus – pavillonnaire et petites copropriétés,

Grand Paris Grand Est anime la **dissémination de bonnes pratiques entre les villes et la construction de projets à l'échelle territoriale en matière d'habitat**. Piloté par l'EPT, le « Club habitat » réunit mensuellement les référents habitat des communes et constitue un espace de réflexion collective sur l'actualité et le partage de bonnes pratiques entre communes. Dans ce cadre, des présentations d'institutions extérieures peuvent avoir lieu, en lien avec les centres d'intérêt des communes ou les travaux menés en matière d'habitat. Par exemple, sur la question de la **sensibilisation et de l'accompagnement à la rénovation énergétique, l'association locale énergie climat (alec) MVE** est venue présenter ses actions. Aujourd'hui, seule la Ville de Rosny-sous-Bois est adhérente et deux communes ont signé des conventions avec l'Alec MVE : Montfermeil et Noisy-le-Grand. Il est proposé en 2020 de permettre à l'ensemble des communes de l'EPT d'accéder à l'expertise et éventuellement à l'offre de conseil et d'accompagnement dispensée par l'Alec.

Par ailleurs, l'EPT finalise actuellement la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'un **diagnostic de l'habitat privé** à l'échelle du territoire. Les thématiques abordées seront :

- La **constitution du parc** (proportions exactes de copropriétés, horizontales et verticales, et de pavillons), son **fonctionnement** (prix du marché dans chaque ville, origine et destination des acquéreurs et vendeurs), les **niveaux de revenus** des habitants ;
- La **santé du parc de copropriétés** (analyse croisée du registre des copropriétés et de données fiscales) ;
- Le **repérage de phénomènes de dégradation potentielle** (analyse de la division pavillonnaire, croisement des signalements des villes, des données de l'Anah et des bases de données fiscales) ;
- Ciblage de **poches d'habitat nécessitant un accompagnement spécifique à la réhabilitation** (nombre de ménages relevant des critères de l'Anah, type de chauffage, âge du bâti, etc.).

Ce diagnostic constituera ainsi la première étape d'une **connaissance plus fine de l'état du patrimoine bâti privé** sur le territoire pour proposer la suite l'accompagnement le plus adéquat.

Afin de répondre à l'enjeu d'accompagnement des habitants dans l'appropriation des espaces collectifs ou privés réalisés ou requalifiés dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (PRU du Plateau - convention ANRU signée en 2004, premières résidences livrées en 2008), les élus et bailleurs sociaux présents sur le quartier ont souhaité se doter d'une structure, baptisée « Maison de l'Habitat », au sein de laquelle sont organisées des animations et des actions de sensibilisation des habitants, en lien avec leur nouveau cadre de vie.

La **Maison de l'Habitat**, « outil » de la gestion urbaine de proximité (GUP), accompagne depuis huit ans les habitants dans les transformations du quartier et **l'appropriation de leur cadre de vie, à travers des actions de sensibilisation** – animations pédagogiques, expositions, stages, visites,



permanences, ateliers etc. Les actions évoluent selon l'actualité et recouvrent toutes les thématiques suivantes : « Mieux vivre son quartier et sa ville », « Mieux vivre son logement », « Les règles de vie en habitat collectif » et « Les modes d'habiter ». Ainsi la Maison de l'Habitat joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale, la sensibilisation aux **économies d'énergie**, la **prévention des déchets**, l'**embellissement/verdissement** du cadre de vie et l'initiation à la biodiversité. Tous les ans, des ateliers d'apprentissage des éco gestes ou de prévention des déchets sont organisés.

Grand Paris Grand Est soutient également la réhabilitation énergétique de l'habitat en accompagnant les **projets de réhabilitation de copropriétés très dégradées** (secteur PRU et ORCOD-IN sur le secteur de Clichy-sous-Bois) **vers des solutions de financement** et notamment vers leur accès au FEDER, qui exerce un effet levier considérable sur la réalisation des projets.



## 2. Politiques et actions en faveur de la biodiversité, des milieux, des ressources

Le Territoire de Grand Paris Grand Est dispose d'un **maillage important d'espaces naturels**, d'une **trame bleue importante**, d'une **biodiversité riche mais menacée**. Par ailleurs, la densité de l'urbanisation et l'imperméabilisation croissante des sols rend le territoire très **vulnérable aux inondations, aux pollutions des sols et des eaux et aux effets d'îlot chaleur urbain qui augmentent les risques sanitaires liés aux épisodes caniculaires**. La protection et la promotion de la ressource en eau, des espaces naturels et de pleine terre, de la biodiversité aérienne, terrestre et aquatique, qui jouent un rôle important dans la séquestration du carbone, dans le rafraîchissement de la ville, et dans la prévention des inondations sont donc des enjeux majeurs de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire.

### 1) L'intégration de la préservation de la biodiversité dans la planification urbaine : lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Grand Paris Grand Est a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par une délibération en date du 03 juillet 2018. Parmi les 6 objectifs poursuivis figure l'**engagement du territoire dans la transition écologique et la valorisation de la biodiversité et de la trame verte et bleue** (la forêt de Bondy, le canal de l'Ourcq, La Marne, les parcs de la Haute Ile et du Plateau d'Avron, le bois Saint-Martin notamment). Cet engagement sera décliné sur l'ensemble des thématiques abordées : mobilité, habitat, paysage, développement urbain, cadre de vie. Le calendrier envisagé pour la conduite de l'élaboration du PLUi prévoit l'adoption du projet dans le courant de l'année 2022. Le débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable du PLUi aura lieu au cours de l'année 2020.

En 2019, Grand Paris Grand Est a finalisé **l'analyse et le récolement des PLU communaux**. Les équipes en charge du PLUi ont également lancé l'élaboration de l'**état initial de l'environnement**, préalable indispensable et obligatoire à l'**évaluation environnementale stratégique du PLUi**. Dans ce cadre et avec l'appui de l'Atelier parisien d'Urbanisme (l'APUR), l'EPT a organisé **un programme d'ateliers thématiques** au cours desquels la question de la biodiversité, de milieux et des ressources naturelles était très présente :

- **Atelier 1 : environnement, nature et paysage** : échanges et réflexions autour des données sur les espaces naturels et la biodiversité du territoire, la consommation d'espace naturel, les grands éléments de paysages et réflexion collective autour des premiers enjeux environnementaux identifiés et de la consommation d'espace naturel.
- **Atelier 2 : les dynamiques démographiques, l'habitat et l'offre de logements**
- **Atelier 3 : les tissus urbains et la morphologie urbaine**
- **Atelier 4 : mobilités et déplacement**, avec notamment des réflexions sur les opportunités et contraintes du développement des **mobilités douces**
- **Atelier 5 : économie et commerce.**

Ces ateliers permettront la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du PLUi qui sera poursuivie en 2020.



## 2) Des grands projets d'aménagement préservant les continuités écologiques et la biodiversité

Le territoire dispose d'un maillage important de trame verte, et notamment d'espaces considérés comme des **réservoirs de biodiversité** identifiés par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ou reconnus d'intérêt écologique majeur : la vallée de la Marne, Parc départemental de la Haute-Île, la Forêt de Bondy, le Bois Saint-Martin, la Butte d'Avron, le Plateau d'Avron. Le territoire dispose également d'un réseau important de zones humides et de mares ayant une plus-value importante en matière de biodiversité.

Ces richesses naturelles sont prises en compte dans les nombreux projets d'aménagement qui proposent des mesures ambitieuses de préservation et de restauration des continuités écologiques.

En juin 2019, Grand Paris Grand Est a démarré les travaux relatifs à la première phase du **projet d'aménagement du Parc Nature du Plateau d'Avron** et correspondant aux 2/3 de l'emprise totale du parc. Cet aménagement vise à la fois l'ouverture au public et le confortement des valeurs écologiques du site. Ce projet est exemplaire en termes de préservation et d'enrichissement de la biodiversité.

La **préservation de la faune et de la flore et la conservation des milieux** sera rendue possible par la **fermeture au public de certains espaces**. Ainsi, la zone centrale du parc (4,5 ha), remarquable par ses prairies et sa mosaïque de milieux naturels, sera sanctuarisée grâce à la suppression de tous les chemins qui y convergent aujourd'hui. Clôturée par une ganivelle permettant des percées visuelles sur les milieux protégés, cette zone sera entretenue par agro-pâturage. Les zones humides et réseaux de mares seront également fermées au public. Cependant, un système de pontons en bois et de points de vue en hauteur permettra aux **visiteurs de profiter du grand paysage et des milieux naturels sans en impacter le développement**. D'autre part, une fruticée d'1,5 hectares sera plantée sous les lignes à haute tension afin d'en diminuer l'impact visuel et de constituer une réserve alimentaire pour la faune aviaire. L'impact de ce projet sur la biodiversité et les milieux sera évalué sur une période minimale de cinq ans suite à l'ouverture du parc, notamment par l'intervention d'un écologue et par la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

## 3) Une gestion du réseau d'assainissement visant à lutter contre la pollution des eaux et des sols.

Grand Paris Grand Est intervient également en faveur de la diminution de la pollution des eaux rejetées en milieu naturel par l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement et d'eau, et notamment au travers des actions suivantes :

- **la mise en conformité du réseau d'assainissement** : un nombre important d'opérations d'amélioration de la séparativité des réseaux a été réalisé en 2019, pour un montant de 3,6 millions d'euros ;
- **la vérification de la conformité** de l'assainissement lors des ventes, rendue obligatoire par le règlement d'assainissement : 4 300 certificats ont ainsi été émis en 2019 ;
- la mise en conformité des parcelles privées.
- **le versement d'aides financières** incitant à la mise en conformité du réseau d'assainissement privé : le 15 mars 2019, M. le Président a signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie la convention de mandat permettant d'attribuer des aides financières à la mise en conformité de l'assainissement privatif ;
- **l'entretien préventif du réseau** par des inspections télévisées et des curages qui permet d'éviter des débordements et participe au maintien d'un environnement de qualité ;

- **la réhabilitation des infrastructures** : 12,7 millions d'euros ont été investis en 2019, en-dehors des opérations inscrites dans la stratégie en faveur de la baignade en Marne. Ces travaux permettent de pérenniser le réseau et d'éviter l'exfiltration d'eaux usées dans le terrain naturel.
- **Le suivi des rejets des eaux usées non domestiques**, qui s'est poursuivi en 2019 avec des actions sur plusieurs établissements émettant des rejets polluants.

Par ailleurs, l'EPT a recruté, en 2019, une technicienne SIG dont la mission est de fiabiliser la représentation et la connaissance du réseau d'assainissement. Les travaux qu'elle réalise sont un préalable indispensable aux actions d'amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel.

L'opération de curage du Lac du Cur à Noisy-le-Grand, qui s'est achevée en 2019 a permis, par l'extraction des sédiments qui se sont déposés au fond de ce lac depuis sa création, de rendre une eau de meilleure qualité à la population piscicole, d'éviter les nuisances olfactives par temps chaud et sec et d'améliorer le confort des habitants.

En conclusion, l'entretien du réseau d'assainissement et de ses branchements, ainsi que la réhabilitation du patrimoine sont des actions qui participent au maintien des conditions d'hygiène correctes pour la population desservie par ce réseau, par l'évacuation et le traitement des eaux usées et pluviales. La dératisation des réseaux d'assainissement, coordonnée avec celle des bâtiments communaux réalisée par les communes du territoire, a permis également de réduire la prolifération des rats, et participe donc à réduire les risques sanitaires.

## 4) Une meilleure connaissance du territoire

La connaissance du territoire, de ses milieux et de sa biodiversité est un préalable indispensable à la conduite d'action visant leur préservation et leur enrichissement. Grand Paris Grand Est a lancé, en 2018, la **construction de son système d'information géographique** qui permettra la constitution et la fiabilisation de référentiels de données permettant d'améliorer la connaissance globale du territoire. En 2019, de **nombreuses productions cartographiques ont été réalisées sur le réseau d'assainissement, la biodiversité, les trames vertes et bleues, l'occupation des sols**, etc. Afin que cette connaissance soit partagée et appropriée par l'ensemble des Villes, le SIG est en train d'être déployé à l'échelle du territoire. Dans cette optique, l'EPT a fait l'acquisition, en 2019, d'une solution logicielle qui permettra à toutes les Villes de bénéficier d'un espace dédié.

# 3. Politiques et actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains

Grand Paris Grand Est agit en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations au travers de plusieurs de ses politiques publiques : **la politique de la ville, le renouvellement urbain, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics, l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion territorialisé** sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil et les différents équipements permettant de favoriser l'accès de tous les habitants aux services publics répondant à leurs besoins essentiels (Maison des Services publics, Maisons de la Justice et du Droit, Maison de l'Habitat, ...)

## 1) Politique de la Ville

L'EPT Grand Paris Grand Est assure la **coordination de la politique de la ville à l'échelle du territoire, en lien étroit avec les communes**. **Sept villes et onze quartiers** sont concernés par la géographie prioritaire à Grand Paris Grand Est, pour près de **70 000 habitants, soit un habitant sur cinq**. Six contrats de ville ont été signés en 2015 :

- Le contrat de ville intercommunal de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil
- Les cinq contrats de ville relevant de périmètres communaux : Gagny, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Villemomble.

Conformément à l'instruction du Premier ministre du 22 janvier 2019, une démarche de rénovation des contrats de ville a été menée par l'EPT, associant largement les acteurs de la politique de la ville. Elle a abouti à la rédaction d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques** (PER), signé en novembre 2019 par le Préfet de la Seine-Saint-Denis, le Président de l'EPT, et l'ensemble des Maires concernés. Le PER modifie les piliers « **développement économique et emploi** » des six contrats de ville, et les volets éducatifs des contrats de ville de Rosny-sous-Bois et de Clichy-sous-Bois.

Trois orientations et quinze objectifs opérationnels ont été définis, sur lesquels l'Etat, l'EPT, et les villes se sont engagés. Ce plan d'actions vise à **favoriser la mobilité des habitants** des quartiers prioritaires, **lutter contre toutes formes de discriminations**, favoriser **l'employabilité et l'autonomie** des habitants, notamment par **la formation linguistique et l'accès au numérique** et le développement de **modes de garde adaptés**, favoriser **l'insertion par l'activité économique** et enfin, encourager la **création d'entreprises et l'attraction d'entreprises créatrices d'emploi** sur le territoire.

La **Stratégie territoriale d'accompagnement des Jeux de Grand Paris Grand Est**, adoptée le 10 décembre 2019, comporte une orientation forte sur l'enjeu économique et social que représentent les Jeux Olympiques pour nos Villes et nos habitants, notamment ceux des quartiers prioritaires.



Par ailleurs, Grand Paris Grand Est met en place un **accès facilité et équitable à la justice et au droit** au sein des quartiers prioritaires grâce à deux équipements situés au nord et au sud du territoire : la **Maison de Justice et du Droit à Clichy-sous-Bois**, située en plein cœur du quartier prioritaire, et la **Maison du droit**, premier équipement territorial **inauguré en avril 2019**, situé dans le quartier du **Mont d'Est à Noisy-le-Grand**. L'EPT a également engagé, avec le soutien de la Préfecture de Département, l'élaboration de son **plan de prévention de la délinquance et de la radicalisation**.

Par ailleurs, au travers de sa compétence en matière de **renouvellement urbain et d'habitat**, Grand Paris Grand Est agit sur l'accès au logement. L'EPT co-pilote avec l'Etat la **conférence intercommunale du logement (CIL)**. Cette instance a pour ambition la recherche **d'un équilibre territorial avec de la mixité sociale**, des attributions de logement plus lisibles, transparentes et équitables, et la mise en place d'un droit à l'information pour le public et le demandeur. A l'été 2019, l'EPT a adopté le Document cadre d'orientations (DCO) sur les attributions. L'EPT a animé au second semestre les groupes de travail techniques sur la déclinaison opérationnelle de ces orientations : la **charte de relogement territoriale et la Convention intercommunale d'attributions (CIA)**.

## **2) Politiques d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sur Clichy-sous-Bois et Montfermeil.**

A Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Grand Paris Grand Est joue un rôle d'interface sur les problématiques **d'emploi, de formation, d'insertion** et d'accompagnement des publics en recherche d'emploi dans leur quotidien. Sa Direction Emploi Formation Insertion développe des projets en vue de renforcer l'emploi et l'insertion, en complémentarité avec les opérateurs existants. L'EPT a mené, en 2019, les actions suivantes :

- **Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'insertion dans l'emploi** sur Clichy-sous-Bois / Montfermeil, ainsi que l'accompagnement des plus de 25 ans dans leur accès à l'emploi, à la formation, leur orientation professionnelle et le retour à l'emploi, en complémentarité avec Pôle emploi.
- Dans le cadre de sa **plateforme d'apprentissage linguistique**, Grand Paris Grand Est a permis à plus de 200 personnes d'accéder à des ateliers sociolinguistiques ou à des cours de français certifiant multi-niveaux sur l'année scolaire 2018-2019, favorisant ainsi une augmentation de leur employabilité et une meilleure intégration dans leur cadre de vie.

## **3) La stratégie territoriale d'accompagnement des Jeux Olympiques et paralympiques 2024**

Seul territoire du Département de Seine-Saint-Denis à ne pas avoir de site olympique de compétition ou d'entraînement, l'enjeu pour Grand Paris Grand Est est que le Territoire et ses Villes, si proches et avec des problématiques urbaines et sociales comparables, parviennent eux aussi à **bénéficier de l'organisation d'un tel événement**, pour le développement du territoire et la cohésion entre ses habitants.

En tant que signataire de la convention de coopération Paris/Seine-Saint-Denis, l'EPT Grand Paris Grand Est participe aux différents **groupes de travail et réunions** mis en place avec les parties prenantes (le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) Paris 2024, la SOLIDEO, la Délégation Interministérielle aux JOP (DIJOP), le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, les trois autres Etablissements Publics Territoriaux du Département, la Ville de Paris, ...).

Grand Paris Grand Est s'investit pleinement dans cette dynamique et réaffirme sa volonté de profiter de l'organisation des Jeux Olympiques 2024 pour créer une dynamique de coopération avec les Villes afin



de bénéficier d'un **effet accélérateur des politiques publiques** et améliorer ainsi **l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants**.

La Stratégie Territoriale d'Accompagnement des Jeux définit douze objectifs répartis en trois axes :

- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques : une opportunité de valorisation du territoire**  
*Cadre de Vie / Equipements sportifs / Excellence environnementale / Tourisme*
- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques : un enjeu économique et social**  
*Formation / Emploi / Insertion / Compétitivité des entreprises / Bénévolat*
- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques : un levier de mobilisation populaire**  
*Pratique sportive pour tous / Sport-Santé / Jeunesse / Education / Culture / Célébration*

L'objectif est ensuite **d'aboutir à un plan d'actions** qui associe les Villes du territoire, mobilise les compétences relevant de l'Etablissement Public Territorial et s'inscrit dans les différents dispositifs prévus (Stratégie Héritable et Durabilité de Paris 2024, convention de coopération Paris/Seine-Saint-Denis, charte SOLIDEO, Label Terre de Jeux 2024, ...). Ce plan d'action devra faire des Jeux olympiques et paralympiques **une opportunité pour améliorer l'égalité d'accès pour tous les habitants à la pratique sportive, à la santé, aux emplois et à l'activité créée, à l'éducation, à la culture**.

Le 20 novembre 2019, à l'occasion du 102<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalités de France, Tony Estanguet, Président de Paris 2024 et François Baroin, Président de l'Association des Maires de France ont annoncé la liste des 500 premières **collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 »** parmi lesquelles figurent l'Etablissement Public Territorial **Grand Paris Grand Est et sept Villes du Territoire** : Clichy-sous-Bois, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois et Villemomble. Les collectivités labellisées s'engagent à développer des actions pour **promouvoir le sport et les Jeux** auprès de leurs habitants. L'obtention de ce label offre aussi la possibilité de **candidater comme Centre de Préparation aux Jeux** pour accueillir des délégations étrangères dans leurs infrastructures en amont des Jeux. Plusieurs autres communes du Territoire ont également exprimé leur intérêt pour le label « Terre de Jeux 2024 » et pourraient faire partie, au cours des semaines à venir, des prochaines vagues de labellisations annoncées par Paris 2024.

Ces labellisations montrent bien que la **mobilisation commune** est désormais lancée sur notre Territoire et que nos collectivités s'engagent dès aujourd'hui dans **l'aventure des Jeux avec et pour leurs habitants**.



# 4. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## 1) Politiques de prévention et de gestion des déchets ménagers

Grand Paris Grand Est exerce depuis 2016 sa compétence en matière de **prévention et gestion des déchets**. Les personnels et les équipements ont été transférés des villes à l'EPT au 1er juillet 2017 (6 déchèteries sont réparties sur le territoire).

Dans une volonté affirmée de **diminuer les quantités de déchets produits** par les ménages et les acteurs publics et d'en réduire la nocivité pour l'environnement, Grand Paris Grand Est conduit une politique de prévention et de gestion des déchets guidée par l'ordre de priorisation suivant :

- 1) **prévention des déchets**
- 2) **réemploi des déchets**
- 3) **valorisation des déchets**

### La prévention des déchets

En 2019, Grand Paris Grand Est a engagé des actions importantes en matière de prévention des déchets et **d'optimisation du recyclage**. Cela est passé par **l'extension des consignes de tri dans cinq villes du Territoire**. Pour faciliter le tri des déchets, l'EPT a harmonisé les couleurs des bacs de tri en cohérence avec le code couleur national. Cette action a été accompagnée et son succès a été rendu possible par une **importante campagne de communication** : création de mémos sous forme de flyers, 828 affiches et panneaux dans les locaux de poubelles, 1333 stickers comportant les consignes de tri ont été collés sur les bacs entre janvier et septembre 2019. Des **goodies à vocation de sensibilisation et de pédagogie** ont également été créés : des règles comportant les consignes de tri ont été distribuées auprès des publics scolaires, des sacs de pré-collecte ont été distribués lors des événements. Des actions de sensibilisation spécifiques ont également été menées en pied d'immeubles. Afin de diminuer les tonnages envoyés à l'incinération, les équipes en charge de la prévention et de la gestion des déchets ont expérimenté **la collecte des biodéchets sur les écoles et les marchés alimentaires**.

La prévention des déchets passe également par l'accompagnement au changement. En 2019, les équipes en charge de l'accompagnement et la sensibilisation des habitants ont réalisé de nombreuses actions auprès des publics scolaires et dans les centres de loisirs. Entre janvier et octobre 2019, **6 075 enfants (225 classes)** ont été sensibilisés en milieu scolaire et **864 en centres de loisirs**. Des actions de sensibilisation ont également été menées dans **4 EHPAD, soit 135 seniors**.

Afin de lutter activement contre les dépôts sauvages et favoriser le réemploi, Grand Paris Grand Est facilite **l'accès aux déchèteries pour l'ensemble des habitants**, notamment par leur mise en réseau, l'augmentation des amplitudes horaires d'ouverture et le renforcement du maillage de points de collecte innovants des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, deux projets de grande ampleur ont été engagés en 2018 :



- **Création d'une déchèterie adossée à une recyclerie à Neuilly-sur-Marne.** Ce projet, d'un coût total prévisionnel 2 881 161 €, financièrement soutenu, en plus de l'investissement porté par Grand Paris Grand Est, par la Métropole du Grand Paris, le Conseil régional l'Île-de-France et le SYCTOM, répondra aux objectifs de prévention des déchets par le réemploi, la réparation et la réutilisation et permettra une recyclabilité plus performante des objets déposés en déchèterie, selon les meilleures conditions techniques et économiques. La construction d'une nouvelle déchèterie contribuera, en outre, à renforcer le maillage territorial de points de collecte des déchets occasionnels des ménages et, indirectement, à lutter contre les dépôts sauvages. La livraison de ce nouvel équipement est prévue courant 2020.
- **Relocalisation et extension de la déchèterie de Rosny-sous-Bois à Livry-Gargan.** Grand Paris Grand Est a pour projet de relocaliser à Livry-Gargan la déchèterie de Rosny-sous-Bois pendant la durée des travaux de la ligne 11 et de l'agrandir. Cela améliorera le maillage territorial des déchèteries et l'accessibilité des points de collecte occasionnels pour l'ensemble des habitants du territoire. Ce nouvel équipement devrait être livré au cours de l'année 2020.

En 2020, Grand Paris Grand Est lancera l'élaboration de son plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

#### Réemploi et valorisation des déchets

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent **au prolongement de la durée de vie des objets, limitent la production de déchets et participent à l'économie circulaire**. Grand Paris Grand Est contribue à la **valorisation de différents flux de déchets** (ferraille, bois, carton, déchets végétaux) par l'intermédiaire de ses marchés de traitement. Pour la valorisation des emballages recyclables (papier, carton, verre), des objets encombrants et du contenu bennes tout-venant des déchèteries, Grand Paris Grand Est fait appel au SYCTOM. **52%** des ordures ménagères et assimilées traitées par le SYCTOM font l'objet d'une **valorisation énergétique**. Les déchets de 2 Villes du territoire (Gournay-sur-Marne et Montfermeil) sont collectés et traités par le Sietrem. Une partie de ces déchets fait l'objet d'une valorisation énergétique et permet la production d'électricité renouvelable. Grâce à ces actions promouvant le réemploi et la valorisation des déchets, **les tonnages d'ordures ménagères incinérés ou enfouis ont diminué de 595,73 tonnes à l'échelle du territoire**.

Afin de sensibiliser au réemploi des objets non utilisés, la Maison de l'Habitat a mis en **place deux give-box**, au sein de la Maison de l'Habitat à Montfermeil et dans un appartement dédié à l'apprentissage du bricolage, dans le quartier du Bois du Temple (NPNRU) à Clichy-sous-Bois. Ces meubles permettent de donner et de récupérer des objets, des jouets, des vêtements, etc. En 2018, une ressourcerie éphémère a été créée sur le quartier du Haut Clichy. Cet équipement a permis de récupérer 4,5 tonnes d'objets, redonnés ensuite gratuitement ou pour une somme symbolique aux familles en situation de précarité. La Maison de l'Habitat conduit également des actions de sensibilisation au tri des ordures ménagères.

## 2) Sobriété de consommation des ressources naturelles

L'EPT s'attache à optimiser la gestion du réseau d'assainissement à l'échelle du territoire, et notamment en adaptant les techniques de curage grâce à une connaissance plus fine des réseaux. Il est ainsi prévu de modifier les pratiques en faveur d'une gestion plus économique en eau et en énergie.

### 3) Un renouvellement urbain durable

Grand Paris Grand Est suit et accompagne les **nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU)** sur les villes de Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois (hors ORCOD-IN piloté par l'EPFIF). Comme tous les projets de renouvellement urbain, ils visent à réduire les inégalités territoriales, et introduire de la mixité sociale en agissant sur le « pilier urbain » des contrats de ville : intervention sur le bâti – logements, équipements, activités/commerces (réhabilitations, démolitions, constructions neuves) – et l'espace public. Une des particularités du renouvellement urbain à Grand Paris Grand Est est **l'intervention massive sur l'habitat privé dégradé** avec une opération d'intérêt national.

Les projets en sont à une phase de contractualisation : signature en cours de la convention territoriale et de la convention du quartier de Clichy-sous-Bois, élaboration des conventions quartiers de Neuilly-sur-Marne et Villemomble après les Comités d'engagements qui se sont tenus respectivement en mai et novembre 2019.

En contribuant à remettre les quartiers concernés dans une nouvelle dynamique globale tant territoriale que sociale, les projets de renouvellement urbain pilotés par Grand Paris Grand Est représentent une opportunité **d'expérimentation et de diffusion des préceptes du développement durable**.

A titre d'exemple, le projet de rénovation urbaine de **Val Coteau, à Neuilly-sur-Marne**, s'inscrit dans une ambition environnementale visant à placer le confort et la santé des habitants au cœur des réflexions en priorisant les axes suivants :

- Favoriser l'**éco-mobilité** au sein du quartier en développant les supports d'une mobilité douce, alternative à l'usage individuel de la voiture, pour permettre la réappropriation de l'espace public par les modes actifs.
- Viser la **sobriété des besoins et une gestion raisonnée des ressources** en confortant le développement d'un quartier ambitieux sur le plan des consommations de ressources aussi bien en matière de sobriété que de valorisation des ressources locales.
- **Renforcer la trame verte locale** en la pensant au sein du quartier comme une réponse aux problématiques de réduction d'îlot de chaleur, de qualité urbaine et paysagère, de maîtrise des ruissellements, d'amélioration de la qualité de l'air, de nature en ville.

A Clichy-sous-Bois, des objectifs convergent vers les finalités du développement durable, en particulier :

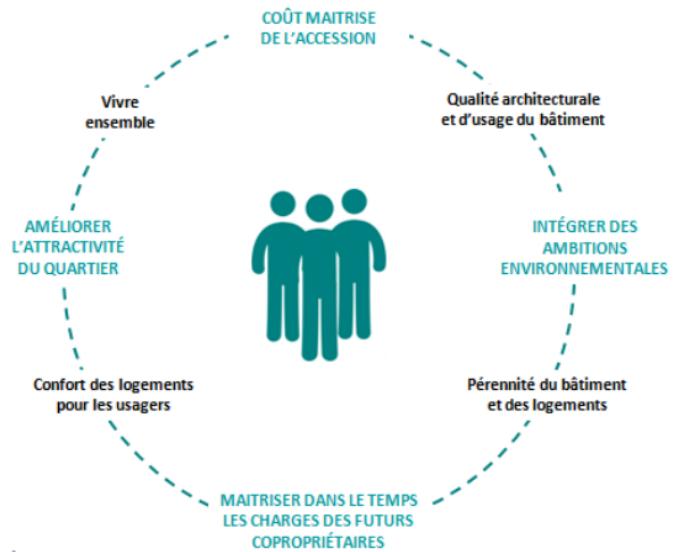
- **L'émergence de la ville-parc, écologique**, valorisant et connectant le patrimoine urbain et le patrimoine naturel exceptionnel du site.
- Des engagements en matière de **préservation de la biodiversité**, des espaces classés ou présentant une faune et une flore remarquables dans l'étude d'impact réalisée en 2017. Ces engagements pourront être mis en œuvre à partir de 2020.
- Des engagements en matière de **cohésion sociale et de solidarité entre les générations** dans les futurs programmes de logements et d'équipements.
- La signature en octobre 2017 de la charte éco-quartier – labellisation niveau 1 engageant la Ville et l'EPFIF dans cette démarche de développement durable.
- **L'objectif d'efficacité énergétique** dans les futurs programmes (par exemple des réhabilitations BBC sur le secteur des Bois du Temple).



Le Plateau de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (PRU 1<sup>ère</sup> génération) poursuit sa transformation spectaculaire avec la mise en service du T4 fin 2019, première étape du désenclavement du quartier avant la livraison de la gare du Grand Paris fin 2024. Site emblématique des copropriétés dégradées dans les années 2000, le projet a permis la construction d'environ 1500 logements sociaux, ce qui constituait une amélioration considérable et, pour les habitants, l'accès à des conditions d'habiter dignes. Au regard du contexte historique local, la diversification de l'habitat par la réintroduction de logements locatifs libres ou de l'accession à la propriété se fait de manière prudente, selon **le concept de « copropriété durable »** développé par Grand Paris Aménagement, concessionnaire du traité de concession d'aménagement de la **ZAC de la Dhuis**, piloté par l'EPT. La "copropriété durable" doit permettre aux habitants **d'accéder à la propriété et de s'y maintenir dans de bonnes conditions à la fois sociales, économiques et environnementales**. Les nouvelles copropriétés doivent ainsi viser un compromis clair entre les capacités des accédants et des ambitions environnementales pour atteindre :

- Une **accession maîtrisée** ;
- Une maîtrise des charges dans le temps par le biais notamment d'une **conception bioclimatique, d'équipements économiques dans le temps, de matériaux pérennes et durables** ;
- Une attractivité nouvelle du territoire au travers d'une **qualité architecturale adaptée aux besoins**.

Il s'agit de mettre en œuvre une démarche de **performance à la fois sociale et environnementale** tout en garantissant une qualité architecturale.



Lancée en 2018, la consultation promoteurs a permis de retenir quatre partenaires avec lesquels les études ont démarré en 2019. La démarche, expérimentale, nécessite :

- une ingénierie renforcée. Un bureau d'étude spécialisé dans le développement durable suivra le projet tout au long du processus jusqu'à un an après la livraison des bâtiments ;
- une coordination renforcée de l'ensemble des intervenants, de la conception à l'exploitation
- une commercialisation encadrée
- un accompagnement des copropriétés partagée, avec des bilans annuels adressés à l'EPT et à la Ville.

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
1) Le Développement durable : définition .....	3
2) Rapport développement durable : le cadre réglementaire .....	3
3) Grand Paris Grand Est : Territoire d'Avenir, Territoire durable.....	3
4) Le Plan Climat Air Energie territorial : en 2019, Grand Paris Grand Est engage sa transition écologique et énergétique.....	4
<b><u>PARTIE 1: Actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Grand Paris Grand Est.....</u></b>	<b>7</b>
<b>1. Gestion du patrimoine .....</b>	<b>8</b>
1)    Patrimoine immobilier .....	8
2)    Vers une flotte automobile 100% verte.....	9
<b>3. Commande publique et politique d'achat .....</b>	<b>13</b>
<b>4. Des systèmes d'information et une communication au service d'un service public écoresponsable et accessible à tous.....</b>	<b>15</b>
<b><u>PARTIE 2: Les politiques publiques de Grand Paris Grand Est.....</u></b>	<b>17</b>
<b>1. Politiques et actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.....</b>	<b>18</b>
1)    Lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial .....	18
2)    Développement des transports communs et de l'écomobilité .....	18
3)    Un urbanisme innovant et anticipant les effets du changement climatique .....	20
4)    Une politique de gestion de l'eau pluviale et de l'assainissement adaptée au changement climatique.....	21
5)    Lutte contre la précarité énergétique de l'habitat privé et social.....	22
<b>2. Politiques et actions en faveur de la biodiversité, des milieux, des ressources .....</b>	<b>24</b>
1)    L'intégration de la préservation de la biodiversité dans la planification urbaine : lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal .....	24
2)    Des grands projets d'aménagement préservant les continuités écologiques et la biodiversité.....	25
3)    Une gestion du réseau d'assainissement visant à lutter contre la pollution des eaux et des sols. .....	25
4)    Une meilleure connaissance du territoire .....	26
<b>3. Politiques et actions en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations et épanouissement de tous les êtres humains .....</b>	<b>27</b>
1)    Politique de la Ville .....	27



2)	Politiques d'accompagnement vers l'emploi et insertion sur Clichy-sous-Bois et Montfermeil .....	28
<b>4.</b>	<b>Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables .....</b>	<b>30</b>
1)	Politiques de prévention et de gestion des déchets ménagers.....	30
2)	Sobriété de consommation des ressources naturelles.....	31
3)	Un renouvellement urbain durable .....	32



Grand Paris Grand Est  
11, boulevard du Mont d'Est  
93 160 Noisy-le-Grand  
01 41 70 39 10

